

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 17 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la CC du Carmausin Ségala à Carmaux, sous la Présidence de Jean-Luc ESPITALIER

Objet : Appel à cotisation des membres pour l'année 2022
Référence : D 2022.10

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 20 Pouvoir : 1
Voix délibératives : 21

Titulaires présents : J-Marc BALARAN, Bruno BOUSQUET, J-Louis BOUSQUET, Bernard BOUVIER, Sylvian CALS, J-Luc CANTALOUBE, Patrick CARAYON, J-Claude CLERGUE, Claude CRAYSSAC, Françoise EMERIAUD, J-Luc ESPITALIER, Guy GAVALDA, Sylvie GRAVIER, J-Claude MADAULE, Christian PUECH, Marie-Claude ROLLAND, Didier SOMEN, Pascal THIERY, Myriam VIGROUX

Titulaires représentés : Sabine BOUDOU-OURLIAC donne pouvoir à Sylvie GRAVIER

Suppléants présents avec voix délibérative : J-Michel SIBRA,

Titulaires excusés : Christine BARRILLIOT,

Suppléants présents sans voix délibérative : Sandrine SANDRAL,

Suppléants excusés : Serge BOURREL, J-Marc SENEGES,

Autres participants : Antoine BOUTONNE, Loris CARIOU, Stéphanie CANTALOUBE, Dominique DECLERCQ PUYPE, Julien FRAT, Anaïs HUOT, Emmanuelle SUBSOL LE BORDAYS

Secrétaire de séance : Marie-Claude ROLLAND

Vu les statuts du Pôle Territorial et en particulier l'article 15, qui précise que la participation des membres est calculée et fixée chaque année au prorata de la population totale (base INSEE).

Au vu du budget primitif 2022, il convient de définir le montant de la contribution budgétaire des 5 Communautés de Communes, membres du Pôle Territorial, en fonction de la population totale (base INSEE 2019).

Il est proposé de maintenir le niveau de participation à 3,80 € par habitant :

	Population totale INSEE 2019	Participation 3.80 €
CC des Monts d'Alban et du Villefrancois	6 557	24 916.60 €
CC Centre Tarn	11 309	42 974.20 €
CC Cordais et Causse	5 157	19 596.60 €
CC du Carmausin - Ségala	30 396	115 504.80 €
CC Val 81	5 652	21 477.60 €
TOTAL :	59 071	224 469.80 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (Résultat des votes - Pour : 21, Contre : 0, Abstention : 0), décide :

- D'approuver les montants de participation
- D'autoriser le Président à effectuer l'appel à participation des membres
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à cette procédure

Ainsi délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président, Jean-Luc ESPITALIER

